

Mise à jour des règles de sécurité escalade - Nouveautés 2025

Introduction

Au regard de l'accidentalité, la FFME fait évoluer ses [Règles de sécurité escalade](#).

Ce document de référence, complémentaire des [Règles d'organisation et d'encadrement des séances et des sorties](#) – se veut un repère pour encadrer la pratique de l'escalade dans nos clubs et structures affiliées.

Il appartient à chaque encadrant de s'en saisir, de l'appliquer au quotidien et de le partager largement autour de lui.

Validées par le Conseil d'administration FFME du 20 septembre 2025 ;

En voici les principales nouveautés :

TABLE DES MATIERES

1.7 Le matériel – Ajout des normes EN applicables en escalade sportive.....	2
3.2 Choisir le matériel adapté - Le frein d'assurance, introduction sémantique : SABA/SAFA/SAM	2
3.5 Sécuriser sa progression – Précision concernant la moulinette / manœuvre de haut de voie	2
3.9 Appréhender un (nouveau) système d'assurance – Nouveau chapitre	3
3.10 L'assurance en atelier poulie (moulinette) en pratique initiation/découverte – Nouveau chapitre.....	3
3.11 L'assurance à l'aide d'un enrouleur automatique (DIFFICULTÉ) / 4 L'ESCALADE DE VITESSE – Nouveaux sous-chapitre pour différencier la pratique autonome et la pratique encadrée, et compléments.	3

Détail des nouveautés

1.7 Le matériel – Ajout des normes EN applicables en escalade sportive

Afin d'éviter toute confusion entre les équipements d'alpinisme/escalade, et ceux destinés à un usage professionnel :

- Ajout du tableau des normes dans le sous-chapitre « Le matériel »

3.2 Choisir le matériel adapté - Le frein d'assurage, introduction sémantique : SABA/SAFA/SAM

L'**erreur d'assurage** est une cause récurrente d'accident en escalade à corde. Elle est, sur la saison passée, la **deuxième cause d'accident en escalade** à corde après les « chutes normales ».

A cette fin, nous recensons, depuis la saison passée, le type de système d'assurage utilisé dans les déclarations d'accident FFME (« formulaire Allianz ») :

- **SAM** : Système d'Assurage Manuel (« plaquette, tube, seau, panier »)
- **SABA** : Système d'Assurage à Blocage Assisté (Grigri, Birdie, Matik, Pinch...)
- **SAFA** : Système d'Assurage à Freinage Assisté (Smart, ATC Pilot, Jul, Click'up...)

La **Lettre sécurité N°13** à paraître en ce mois d'octobre 2025 y consacre un dossier.

La recommandation de la FFME en matière de système d'assurage reste pour l'heure inchangée ; mais la fédération lance une série d'initiatives destinées à informer les pratiquants, et à approfondir la réflexion :

- Publication d'un comparatif des systèmes d'assurage (avec l'accent mis sur les SAFA/SABA) à destination des pratiquants
- Diffusion d'un questionnaire sur les usages en matière de systèmes d'assurage à nos clubs et structures affiliées
- Conduite d'une démarche de tests auprès de clubs « témoins » FFME pour élargir les retours terrains sur les différents SAFA/SABA
- Séminaire sécurité avec les salariés de ligues : groupes de W quel type d'appareil d'assurage pour quel type de publics (p'tits grimpeurs, initiation, perfectionnement...)

Pour cette révision des règles de sécurité en escalade, la seule nouveauté est donc l'introduction de cette nouvelle sémantique :

- Introduction sémantique : acronymes **SAFA/SABA/SAM**

💬 Une future recommandation sur le choix préférentiel d'un SAFA/SABA reste en réflexion et pourra être faite ultérieurement en fonction des différents retours obtenus suite à ces actions et/ou de l'évolution des statistiques accidents.

3.5 Sécuriser sa progression – Précision concernant la moulinette / manœuvre de haut de voie

Par mesure de cohérence avec les autres ressources FFME déjà publiées, précision concernant la pratique de la moulinette et la manœuvre de haut de voie :

- Ajout de d'un point de vigilance : « rester à la verticale de son relais » en atelier poulie (moulinette) pour éviter toute collision avec une cordée voisine en cas de chute
- Ajout de la mention « Ré-encordement sur le brin libre » (mise en cohérence avec la manip actualisée du Mémento 2022 et la [vidéo Fiche technique](#) de la manip sur le site FFME)

3.9 Appréhender un (nouveau) système d'assurance – *Nouveau chapitre*

En réaction à l'accidentalité de la saison passée :

- Reprise de la [note du 6 juin 2025](#) « Rappel vigilance assurance - deux règles d'or quand on découvre un nouvel appareil »

3.10 L'assurance en atelier poulie (moulinette) en pratique initiation/découverte – *Nouveau chapitre*

La question étant régulièrement soulevée par des clubs et encadrants, et un accident grave ayant été recensé au cours de la saison passée :

- Mise en avant de cette recommandation d'encordement via un chapitre dédié

3.11 L'assurance à l'aide d'un enrouleur automatique (DIFFICULTÉ) / 4 L'ESCALADE DE VITESSE – *Nouveaux sous-chapitre pour différencier la pratique autonome et la pratique encadrée, et compléments.*

En réaction à l'accidentalité de la saison passée :

- Différenciation de la pratique « autonome » et « pratique en séance encadrée » ; **ajout d'un sous-chapitre dédié à la pratique en séance encadrée** avec introduction de la double vérification obligatoire par un tiers, doublée de la vérification obligatoire du cadre en séance encadrée
- Quelques compléments au protocole en pratique autonome pour mise en cohérence avec la [vidéo sécurité du site](#) (vérification à deux, et réaccrochage de la bâche en fin d'essai)
- Meilleure mise en avant des scénarios de danger au travers d'une numérotation de sous-chapitre, y compris pour les structures et gestionnaires de la SAE
- Ajout de la mention au « systèmes de détection électroniques » comme alternative possible aux bâches
- Ajout d'un scénario de danger vitesse relatif à la pratique de l'entraînement avec délestage

i Ces règles sont consultables dans la [rubrique sécurité du site ffme.fr](#)